

01574



NATIONS UNIES

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

DOCUMENTS OFFICE  
**WORLD COPY**  
NOT TO BE TAKEN OUT

Distr : GENERALE

E/ECA/CM.22/7

4 avril 1996

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dix-septième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)  
30 avril - 3 mai 1996

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente et unième session de la Commission/  
vingt-deuxième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)  
6-8 mai 1996

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA PREPARATION ET LE SUIVI  
DES CONFERENCES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX**

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport sera soumis à la trente et unième session de la Commission, compte tenu de la nécessité d'informer la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification de l'évolution de la préparation et du suivi des conférences et programmes internationaux et régionaux consacrés ou relatifs à l'Afrique. Au fil des ans, les Etats membres de la Commission ont utilisé le cadre de la Conférence pour élaborer des positions communes en vue des conférences mondiales et partager leurs données d'expérience sur le suivi, notamment sur la mise en oeuvre des divers programmes régionaux et mondiaux.
2. Ce rapport couvre les activités concernant les conférences et programmes suivants : la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II); la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA II); la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable et le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90; la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF).
3. Le rapport donne un aperçu de l'évolution concernant les divers programmes et conférences depuis la dernière session de la Commission en mai 1995, indique les activités du secrétariat relatives aux programmes et conférences, et fait ressortir un certain nombre de questions sur lesquelles les Etats membres sont invités à se prononcer pour orienter les activités du secrétariat dans la mise en oeuvre des divers programmes et plans d'action issus des conférences internationales.

## II. SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

4. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing (Chine) du 4 au 15 septembre 1995 et le Forum des ONG tenu du 30 août au 8 septembre 1995 ont accueilli quelque 50000 femmes et hommes de toutes les régions du monde et de différents secteurs - gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG), système des Nations Unies et organes d'information.
5. La Conférence a adopté un programme d'action mondial qui donne des directives sur la responsabilisation sociale, économique et politique des femmes. Le Programme d'action a identifié 12 domaines d'intérêt critiques et énoncé des mesures qui permettront une participation totale des femmes à la vie politique, sociale et économique de leurs pays, l'accent étant mis en particulier sur les droits de la petite fille.
6. A Beijing, les représentants des gouvernements ont pris des engagements au nombre desquels un meilleur accès à l'enseignement de base et à l'enseignement supérieur et l'amélioration des taux d'alphabétisation des filles et des femmes, ainsi que de meilleurs services de santé pour les femmes. Des programmes pour combattre la pauvreté et la marginalisation des femmes et pour leur assurer la sécurité alimentaire ainsi que des mesures visant à améliorer leurs conditions de travail ont également été approuvés. Certains pays ont manifesté leur intention de faire participer les femmes à la prise de décision politique aux niveaux local et national et d'autres se sont engagés à mettre au point des indicateurs pour évaluer le travail non rémunéré des femmes, lesquels pourraient alors être pris en compte dans la comptabilité nationale.
7. Lors de la Conférence, il a été souligné que la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires était un facteur essentiel du succès de la mise en oeuvre du Programme d'action. A cet égard, les institutions des Nations Unies se sont engagées à réorienter leurs programmes et leurs ressources vers les priorités établies dans ledit Programme.
8. S'agissant des mesures de suivi, la Conférence a souligné que la mise en oeuvre du Programme d'action incombe au premier chef aux gouvernements mais que les ONG, les organisations sous-régionales,

régionales et internationales avaient également un rôle important à jouer. A cet égard, les gouvernements devraient :

- a) Elaborer des plans d'action pour la mise en oeuvre effective du Programme d'action en tenant compte des réalités nationales;
- b) Organiser des campagnes de sensibilisation des décideurs, des agents de développement et de divers acteurs à l'importance de l'intégration des femmes dans le processus de développement;
- c) Organiser des programmes de formation concernant les femmes en vue de mobiliser les secteurs public, privé ainsi que la société civile autour des questions du Programme d'action; et
- d) Mobiliser des ressources pour faire face aux besoins des femmes et des filles.

9. Au cours du processus de mise en oeuvre, des efforts particuliers devraient être déployés par les pays africains, plus spécialement par les pays subsahariens où presque la moitié de la population vit dans la pauvreté absolue, pour lutter contre la féminisation de la pauvreté. Une politique à trois volets a été proposée dans le Programme d'action, à savoir :

- a) Renforcer les systèmes d'appui nationaux et communautaires;
- b) Formuler et appliquer des politiques d'appui aux ménages dirigés par une femme; et
- c) Réviser les lois et les pratiques qui limitent l'accès des femmes défavorisées à la propriété de la terre, au crédit, à l'héritage et à la technologie appropriée.

10. Les gouvernements devraient également créer et/ou renforcer les mécanismes nationaux pour promouvoir la condition de la femme et les comités nationaux chargés de la coordination et du suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action.

11. Aux niveaux sous-régional et régional, les organisations existantes devraient appuyer et compléter les efforts déployés au niveau national. A cet égard, la Commission économique pour l'Afrique accordera, dans le cadre de son programme relatif aux femmes et au développement, une attention particulière aux domaines prioritaires suivants :

- a) Elimination de la pauvreté et éducation;
- b) Amélioration de la santé de la femme et de la fillette;
- c) Protection des droits individuels et des droits de la femme;
- d) Participation des femmes à la politique, à la prise de décision et au processus de démocratisation; et
- e) Participation des femmes au processus de paix.

12. La CEA se propose de renforcer sa base de données relative aux questions concernant les femmes, d'établir des relations de travail plus étroites avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions concernant les femmes, et de suivre attentivement la mise en oeuvre du Programme d'action dans toute la région. La Commission assurera l'intégration des questions concernant les femmes dans tous ses programmes de fond pour une plus grande efficacité. Des efforts seront également déployés

pour accroître le pourcentage des femmes dans la catégorie des administrateurs et augmenter leur nombre au niveau élevé de la prise de décision.

13. Au plan mondial, le Secrétaire général de l'ONU a récemment nommé Mme Rosario Green Secrétaire générale adjointe Conseiller spécial pour les questions concernant les femmes. La responsabilité principale de la Conseillère spéciale sera de suivre, en collaboration avec la Division de la promotion de la femme, la mise en oeuvre du Programme d'action au sein du système des Nations Unies. La Conseillère spéciale assurera également l'incorporation des questions concernant les femmes dans les politiques et les programmes des Nations Unies ainsi que dans les relations des Nations Unies avec la société civile.

14. Il y a lieu de souligner que le Programme d'action est un guide exhaustif pour accélérer la promotion des femmes. Son exécution intégrale nécessitera un ferme engagement de tous les partenaires et des efforts concertés et coordonnés de la part des divers acteurs. Mais par-dessus tout, les femmes devraient jouer un rôle décisif pour assurer sa mise en oeuvre à chaque étape du processus.

### **III. DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE**

15. La deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II) est un programme conçu pour mobiliser tous les pays africains et leurs organisations intergouvernementales compétentes, le système des Nations Unies et les institutions d'aide extérieures en vue d'une action concertée pour le développement des systèmes de transport et de communication en Afrique au cours de la dernière décennie du présent millénaire. Le programme fournit un cadre pour permettre à tous les partenaires de coordonner leurs diverses interventions et de créer un environnement propice dans lequel leurs efforts produiraient les meilleurs résultats.

16. L'UNTACDA II a été proclamée à la suite de la volonté exprimée par les Etats membres africains de poursuivre la réalisation des objectifs de la première Décennie des transports et des communications qui couvrait la période 1978-1988 et visait à établir un système intégré efficace de transport et de communication qui permettrait l'intégration physique de l'Afrique, faciliterait le trafic national et international, favoriserait le commerce intrarégional et la réalisation du développement économique durable.

17. L'élaboration du programme de la deuxième Décennie a reposé sur les principaux objectifs suivants :

a) Amélioration de l'infrastructure et du matériel existants grâce à des programmes de remise en état, de revalorisation et d'entretien;

b) Développement des systèmes de transport et de communication existants moyennant l'exécution de projets viables;

c) Amélioration des opérations de transport et de communication à la faveur de réformes institutionnelles et financières, de la formulation de politiques, de la mise en valeur des ressources humaines et d'une meilleure gestion;

d) Suppression des barrières non matérielles par l'harmonisation et la simplification des législations et des réglementations;

e) Développement de capacités de production grâce à la création d'entreprises et d'industries multinationales;

f) Amélioration des services de transport et de communication moyennant la promotion d'entreprises, la libéralisation des services et l'établissement d'un cadre favorable en vue du renforcement de la contribution du secteur privé.

18. Pour accroître les perspectives de réussite du programme de la Décennie, la participation de toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme a été assurée grâce à la création des mécanismes institutionnels ci-après :

- a) Les comités nationaux de coordination (CNC);
- b) Les groupes de travail sous-sectoriels et sous-régionaux; et
- c) Le "Comité consultatif de promotion du programme de la deuxième Décennie" (précédemment appelé Comité de mobilisation des ressources-CMR).

#### A. Aperçu de la mise en oeuvre du programme

19. Depuis l'adoption du programme en 1991, toutes les parties concernées ont déployé des efforts aux niveaux à la fois individuel et collectif pour exécuter les actions arrêtées pour la réalisation des objectifs dudit programme. En dépit de ces efforts, plusieurs problèmes ont surgi et ont eu tendance à entraver l'obtention de résultats rapides et positifs. Les progrès enregistrés à chaque échelon de la mise en oeuvre du programme sont indiqués ci-dessous.

##### a) A l'échelon national

20. L'une des activités les plus importantes réalisées par les pays africains a été la création des comités nationaux de coordination (CNC) ou d'autres organes de coordination similaires. De fait, avec la décision de mettre en oeuvre une deuxième Décennie, les pays africains ont résolu de créer et de faciliter le fonctionnement des CNC en tant qu'organes qui oeuvreraient activement à l'élaboration, à l'exécution et au suivi du programme au niveau national. La création d'un CNC par chaque pays africain et le soutien qui lui a été apporté démontraient l'engagement et le sérieux des pays africains face au programme commun.

21. Outre la création des CNC, une autre responsabilité confiée aux Etats membres africains était la formulation et l'exécution de projets prioritaires répondant aux objectifs et stratégies adoptés. La plupart des Etats membres ont élaboré des projets conformes aux objectifs et stratégies du programme et qu'ils sont en train d'exécuter.

22. La mise en oeuvre du programme requiert certainement des ressources humaines et financières accrues. Ces apports nécessaires ont constitué un défi majeur pour les pays africains. En effet, la plupart des pays manquent non seulement de fonds pour appliquer les programmes de développement mais aussi du savoir-faire nécessaire, deux facteurs qui constituent de sérieux obstacles au succès de l'UNTACDA II. En conséquence, de nombreuses demandes d'assistance financière et technique ont été adressées à l'organisme chef de file, à savoir la CEA.

23. Toutefois, les difficultés financières rencontrées par la plupart des pays africains ne les ont pas empêchés de déployer de gros efforts pour mobiliser des fonds en vue d'exécuter leurs projets au titre de la Décennie. En fait, la plupart des projets nationaux ont été partiellement financés par les pays eux-mêmes sans soutien extérieur.

24. S'agissant de la création des CNC, il y a lieu d'indiquer que tous les pays n'ont pas satisfait à cette exigence. Seuls 40 CNC ont été créés dont huit seulement fonctionneraient d'une manière ou d'une autre. Le faible nombre des CNC fonctionnant convenablement est en partie imputable au fait que la plupart d'entre

eux n'ont pas reçu un soutien adéquat de leurs gouvernements et n'étaient pas en mesure de s'acquitter des tâches pour lesquelles ils avaient été créés.

25. Une évaluation au début de 1995 de l'état d'exécution du programme a montré que sur les 544 projets nationaux prévus dans la première phase, 44 avaient été réalisés, 219 avaient obtenu un financement total ou partiel, 21 avaient été abandonnés ou faisaient l'objet d'un réexamen tandis que 100 n'avaient obtenu aucun financement. Cette situation a peut-être évolué depuis février 1995. La CEA mettra à jour ces informations à la fin de 1996.

26. On peut conclure que même si toutes les tâches prévues pour l'exécution de l'ensemble du programme de la deuxième Décennie (UNTACDA II) au niveau national n'ont pas été complètement réalisées, de sérieux efforts ont été déployés et les Etats membres se sont engagés à appliquer le programme. Une assistance est donc requise pour compléter les efforts fournis au niveau national.

b) A l'échelon sous-régional

27. Le rôle important des organisations d'intégration économique sous-régionale a été reconnu à juste titre lors de l'élaboration du programme de l'UNTACDA II. En conséquence, quatre groupes de travail sous-régionaux ont été établis pour coordonner initialement l'élaboration du programme et ensuite pour participer activement à sa mise en oeuvre dans les sous-régions. Les principales organisations d'intégration économique sous-régionale ont été chargées de coordonner les activités dans leurs sous-régions respectives, à savoir : la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) pour la sous-région de l'Afrique centrale; la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest; la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) - devenue le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour la sous-région de l'Afrique du Nord.

28. Les groupes de travail sous-régionaux ont été chargés des responsabilités suivantes :

a) Evaluation des services de transport et de communication régionaux/sous-régionaux de base et identification des principaux systèmes et corridors et des projets thématiques qui comportent des activités relatives aux données sur les transports, à la facilitation et à la mise en valeur des ressources humaines;

b) Analyse des questions fondamentales et des obstacles à la fourniture d'un service efficace par les systèmes et corridors régionaux;

c) Recommandation d'actions pour les systèmes et corridors, c'est-à-dire les politiques, les mesures d'ordre institutionnel, en matière d'investissement et de développement, etc;

d) Elaboration d'une stratégie et d'un programme pour les principaux corridors et systèmes pour lesquels des buts et des objectifs sont fixés;

e) Identification de projets importants en cours et recommandation de projets supplémentaires au titre de l'UNTACDA II par ordre de priorité; et

f) Elaboration de stratégies sous-sectorielles.

29. Sur la base des conclusions et recommandations de la première évaluation à mi-parcours du programme, la Conférence des ministres africains des transports et des communications a, à sa dixième réunion, demandé qu'outre les activités ci-dessus, les OIG jouent un rôle actif dans la mise en oeuvre du programme en incorporant toutes les activités de l'UNTACDA II qui favorisent l'intégration régionale et

sous-régionale dans leurs programmes de travail ordinaires. Les Etats membres et les OIG ont été également invités à faire participer les groupes de travail sous-régionaux et sous-sectoriels à l'élaboration des programmes d'action régionaux dans le domaine des transports et des communications et à leur fournir toute l'assistance nécessaire pour leur permettre de participer efficacement.

30. Durant la préparation de l'UNTACDA II, une importance particulière a été accordée au rôle primordial que les OIG sous-régionales devraient jouer dans la coordination et l'harmonisation des projets et des activités de caractère sous-régional et régional. Cela reposait sur l'hypothèse que les OIG sous-régionales étaient déjà mandatées pour harmoniser et coordonner les programmes de développement régional dans leurs sous-régions respectives. Il n'était que logique que les principales OIG sous-régionales soient le fer de lance de la coordination et de l'harmonisation des activités de l'UNTACDA II dans le cadre de leur travail normal dans la sous-région.

31. Il est évident que, si les organisations sous-régionales ont accepté l'idée de soutenir le programme de la Décennie et sont bien disposées à le faire; la faiblesse ou l'absence des ressources ne leur ont pas permis de concrétiser leurs intentions et, ainsi, le soutien est conditionné par l'existence de ressources financières et techniques supplémentaires. En conséquence, les groupes de travail sous-régionaux n'ont pas été en mesure d'adapter entièrement au plan national le programme de la Décennie et d'en faire un cadre pour l'intégration régionale/sous-régionale, ni de jouer pleinement leur propre rôle dans sa coordination.

c) A l'échelon sous-sectoriel

32. Les groupes de travail sous-sectoriels ont été à l'origine créés pour aider à l'élaboration du programme de l'UNTACDA II. Cependant, en mai 1991, la Conférence des ministres africains des transports et des communications a décidé que le travail des groupes devrait s'étendre à la phase de mise en oeuvre du programme, l'accent étant mis sur les tâches suivantes :

- a) Diffusion des stratégies sous-sectorielles;
- b) Promotion du programme de l'UNTACDA II;
- c) Organisation de séminaires sur les politiques sous-sectorielles/modales;
- d) Création de nouvelles associations professionnelles ou renforcement de celles existantes;
- e) Harmonisation des projets et des programmes;
- f) Définition de paramètres appropriés pour le suivi/l'évaluation du programme. Par leur nature, ces activités sont à la fois sous-régionales et régionales.

33. L'évaluation a établi, sans exception, que tous les groupes de travail sous-sectoriels ont réalisé un bon travail durant la phase préparatoire du programme, principalement parce que les ressources requises pour toutes les activités ont été fournies par la CEA. Cependant, durant la phase de mise en oeuvre du programme, ces groupes n'ont pas pu enregistrer de réalisations notables faute de ressources. En dépit de la décision de la Conférence des ministres africains des transports et des communications demandant des incorporation des activités des groupes de travail sous-sectoriels par les institutions et organisations membres, tous ces groupes avaient élaboré des programmes de travail dans l'hypothèse que des ressources supplémentaires seraient fournies pour ces activités. Ainsi, à défaut de ces ressources supplémentaires, les groupes de travail étaient incapables de s'acquitter de leurs responsabilités au titre de l'UNTACDA II.

d) A l'échelon régional/international

34. A l'échelon régional/international, les responsabilités pour les diverses activités de la Décennie au niveau global ont été assignées :

a) A la CEA en tant qu'organisme chef de file;

b) Au Comité de coordination interinstitutions (CCII) en tant qu'organe technique supérieur du programme; et

c) Au Comité consultatif de promotion du programme (CCPP) en tant qu'organe consultatif qui fait rapport au CCII.

35. Le CCII est l'organe technique central de la Décennie au sein duquel les politiques et les stratégies techniques sont examinées entre les principaux partenaires de la Décennie et transmises à la Conférence des ministres des transports et des communications pour approbation. C'est le point focal où convergent les informations techniques concernant les perspectives et les données d'expérience des divers organismes et institutions participant au programme. Etant donné que parmi ses membres figurent toutes les institutions compétentes des Nations Unies, les OIG africaines et les organisations internationales s'occupant du développement du transports et des communications en Afrique, le CCII est un réservoir d'informations techniques les plus récentes et les plus précieuses et il joue donc un rôle majeur dans la mise en oeuvre du programme de la Décennie. A ce titre, son rôle est comparable à celui d'un centre d'échange d'informations où tous les facteurs importants touchant la mise en oeuvre du programme de la Décennie sont identifiés, analysés de façon critique et des recommandations faites à l'attention de la Conférence des ministres africains des transports et des communications.

36. Durant la phase préparatoire du programme, la CEA en tant qu'organisme chef de file était chargée de fournir des contributions techniques à l'ensemble des activités et organes du programme ainsi que de coordonner et d'harmoniser les activités du programme tout entier. Les ressources destinées à toutes les activités ont été largement mobilisées par la CEA. Pour faire face plus efficacement à l'exécution du programme, la CEA a totalement intégré le programme de l'UNTACDA II dans ses programmes de travail ordinaires et a organisé le personnel de la Division des transports, des communications et du tourisme sur une base modale et géographique en plus de l'affectation d'un personnel spécifique aux activités globales de l'UNTACDA II.

37. Le CCII a continué de se réunir tous les deux ans pour examiner tous les aspects des politiques et des activités au titre du programme et de faire des recommandations appropriées à la Conférence des ministres africains des transports et des communications. Les questions et les politiques qui ont été examinées par le CCII sont essentiellement issues des divers groupes de travail sous-sectoriels et sous-régionaux, du CCPP (ancien CMR) et de la CEA.

38. Le CCII étant l'organe technique supérieur de l'UNTACDA II, son travail a été assez réussi et a porté sur des solutions proposées pour résoudre les problèmes qui lui ont été soumis par d'autres organes de la Décennie, à savoir la question de la mobilisation des ressources, les projets/phases ultérieurs du programme, la prochaine évaluation à mi-parcours du programme en 1997, une collaboration plus étroite entre les divers partenaires du programme et une répartition des tâches entre ceux-ci aux divers échelons.

39. Il convient de signaler qu'étant donné que le CCII est un organe dont le travail dépend des activités d'autres sous-organes et institutions du programme, les problèmes qui ont assailli les organes fondamentaux de l'UNTACDA II tels que les groupes de travail sous-sectoriels, les groupes de travail sous-régionaux, les CNC et le CCPP ont tous eu tendance à entraver la mise en oeuvre de son programme en général, indépendamment de ses efforts.



e) Mobilisation des ressources

40. Lors de l'élaboration du programme de l'UNTACDA II, la question des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme à différents niveaux a été examinée. Il a été décidé que les principaux organismes et organisations sous-régionaux considéreraient les activités du programme de la Décennie comme partie intégrante de leur travail ordinaire et qu'à ce titre, ces activités seraient financées par les budgets ordinaires de ces organismes et organisations.

41. C'est pour financer des activités qui ne figuraient pas dans le programme de travail ordinaire de ces institutions que le Comité de mobilisation des ressources (CMR) avait été créé et chargé de mobiliser les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de ces activités par les partenaires et organes de l'UNTACDA II. Le mandat du CMR stipule clairement que ce dernier avait pour mission d'aider les organes de la Décennie dans la mobilisation des ressources.

42. De la première évaluation à mi-parcours du programme, il ressort que le CMR a atteint une partie minimale des objectifs qui lui ont été assignés. La Conférence des ministres africains des transports et des communications a, lors de sa dixième réunion, décidé de remplacer ce Comité par un Comité consultatif de promotion du programme (CCPP), et de restreindre ses responsabilités à des avis à donner aux organes de la Décennie sur les modalités de mobilisation des ressources nécessaires à leurs programmes et projets, au lieu de le charger de mobiliser des ressources comme c'était le cas avec le CMR.

43. La première évaluation à mi-parcours du programme a fait apparaître que l'absence générale de soutien technique et financier de la part du mécanisme de la Décennie (c'est-à-dire le CMR), associée à la faiblesse caractérisée des OIG, avait été à l'origine des faibles résultats enregistrés dans la mise en oeuvre du programme au niveau sous-régional, plus précisément par les groupes de travail sous-régionaux.

B. Problèmes rencontrés et perspectives d'avenir

44. L'avenir de l'UNCTADA II dépendra essentiellement de la façon dont les problèmes qui se posent - et se poseront - dans la mise en oeuvre du programme seront résolus. Le problème le plus important - et le seul qui a eu des incidences négatives sur différents aspects du programme à tous les niveaux est - et continuera d'être - celui de l'insuffisance des ressources financières.

45. En effet, nombreuses sont les activités et mesures décidées dans le passé qui n'ont pas pu être menées à terme de façon appropriée et ne semblent pas devoir l'être en raison de contraintes financières. On se souviendra que la Conférence des ministres de la CEA avait, lors de sa vingt et unième session tenue en 1995, adopté la résolution 804 (XXX) qui définissait les responsabilités assignées aux différents organes et partenaires de la Décennie.

46. Ces responsabilités et activités cruciales fixées non limitatives tendaient à ce que :

a) Les Etats membres facilitent et encouragent les activités des comités nationaux de coordination en mettant à leur disposition les moyens humains et financiers nécessaires;

b) Les Etats membres coordonnent et renforcent les efforts nationaux en vue de la mobilisation des ressources afin d'avoir accès aux chiffres indicatifs de planification régionaux, etc.;

c) Les Etats membres et leurs organisations intergouvernementales soient associés activement aux activités régionales/sous-régionales de l'UNTACDA II;

d) Les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies appuient les activités de l'UNTACDA II;

e) Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) accroît son soutien au programme;

f) Les bailleurs de fonds, la Banque mondiale, le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les institutions financières africaines accroissent le soutien et le financement qu'ils apportent aux projets/programmes de la Décennie;

g) La CEA assure une diffusion systématique et la promotion du programme auprès de ses partenaires grâce à des ateliers, séminaires, colloques, etc.;

h) L'Assemblée générale des Nations Unies fournisse à la CEA des ressources supplémentaires dans le cadre du budget ordinaire, afin de permettre à la Commission d'exécuter les activités supplémentaires prescrites par les organes délibérants.

47. S'agissant de l'ensemble de ces activités, la situation générale est, dans ses grandes lignes, la suivante :

a) En raison des difficultés financières qu'ils connaissent, la plupart des pays africains n'ont pas été en mesure de fournir à leurs CNC ou aux autres organes nationaux de coordination des transports et des communications un soutien financier important;

b) Les Etats membres ainsi que leurs OIG ne se sont pas impliqués de façon plus étroite dans les activités régionales/sous-régionales de l'UNTACDA II parce que de telles activités nécessitent des ressources financières qui leur font défaut;

c) Les OIG et les organismes des Nations Unies, à l'exception de la CEA, n'ont pas été en mesure d'assumer les tâches et responsabilités supplémentaires qui leur ont été confiées en leur qualité de membre, d'organisme chef de file, de président et de membre des différents sous-organes de la Décennie;

d) L'assistance en matière de financement des projets et programmes de l'UNTACDA II de la part des bailleurs de fonds, des institutions financières africaines, etc. aux niveaux régional et sous-régional, demeure extrêmement faible, bien que sur le plan national la situation soit meilleure comme le démontre la première évaluation à mi-parcours;

e) L'accord de principe selon lequel le PNUD devait appuyer le programme n'a pas été appliqué malgré la présentation, par la CEA, depuis mai 1995, d'un document de soutien du programme; et

f) En raison de la crise financière qui frappe l'ONU, l'Assemblée générale a non seulement été dans l'incapacité de fournir des ressources, mais a aussi procédé à la révision du programme de l'UNTACDA II pour la période biennale 1996-1997 en éliminant les activités directement liées à la communication d'informations sur la Décennie, c'est-à-dire la tenue d'ateliers, de séminaires, de colloques sous-régionaux, etc..

48. Considérant l'ensemble de ces problèmes et les incertitudes qui pèsent sur les possibilités d'une solution immédiate, il va de soi qu'en l'absence d'initiatives nouvelles, la mise en oeuvre de l'UNTACDA II ne sera pas accélérée et ne donnera lieu à aucun résultat significatif.

---

C. Mesures/décisions attendues de la conférence des ministres de la CEA

49. Il est attendu de la Conférence qu'elle renouvelle le mandat pour l'exécution des activités de l'UNTACDA II qui ont été entravées par manque de ressources financières. Comme le précise le plan d'action de l'UNTACDA II, les activités pour la période 1995-1997 concernent :

a) Le programme de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des institutions (HRID) : il s'agit des projets HRID, de la participation du secteur privé au développement des télécommunications en Afrique; de la restructuration des institutions semi-publiques et publiques dans les domaines des transports et des communications; du financement des secteurs des transports et des communications en Afrique (commercialisation); et de la participation du secteur privé aux opérations de transport et de communication en Afrique;

b) Coopération régionale : Tenue de séminaires sous-régionaux sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Yamoussoukro; évaluation de la mise en oeuvre de la facilitation du transit international dans certains corridors en Afrique; coopération régionale entre ports africains; séminaire sur la création d'un mécanisme de coopération dans le domaine de la maintenance des voies d'eaux intérieures que se partagent plusieurs Etats; routes transafricaines; fabrication d'équipements de transport et de communication; élaboration d'études au niveau sous-régional (COMESA, CEEAC, CEDEAO) sur le cabotage maritime; centres africains de transit postal.

c) Systèmes de gestion de l'information : parmi les activités prévues figurent la création d'une base de données sur les transports en Afrique et la publication de chiffres sur les transports et les communications en Afrique;

d) Séminaires et ateliers : activités prévues : examen des activités en matière de sécurité routière en Afrique; Troisième Congrès africain sur la sécurité routière; forum sur les transports africains; et ateliers, séminaires, etc. sous-régionaux sur l'application des stratégies de l'UNTACDA II.

50. Il est absolument nécessaire de procéder au renouvellement du mandat des différents organes de l'UNTACDA II en vue de mener à bien les activités approuvées dans le cadre du programme d'action régional de la Décennie par la Conférence des ministres africains des transports et des communications à sa dixième réunion. En conséquence, la Conférence doit instamment inviter :

a) Les Etats africains membres à fournir à leurs CNC ou aux autres organes nationaux de coordination tout le soutien requis pour leur permettre de mener à bien leur tâche de façon plus efficace;

b) Les Etats membres à démontrer leur engagement à l'égard du programme par des actions de promotion et de soutien des projets et programmes sous-régionaux ainsi que des institutions et organisations responsables de l'exécution et/ou de la coordination des activités sous-régionales de l'UNTACDA II;

c) Les Etats membres à réserver ou à affecter clairement leurs annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA) ou une partie de celles-ci à l'exécution d'activités choisies ou à des fins générales dans le cadre du programme de la Décennie;

d) Les institutions et organismes financiers à assurer le financement des projets en particulier et à apporter leur soutien au programme en général;

e) Le PNUD à finaliser l'examen et à approuver de toute urgence le document de soutien du programme qui lui a été soumis par la CEA depuis le milieu de l'année 1995;

f) Tous les membres des groupes de travail sous-sectoriels, des groupes de travail sous-régionaux, de CCPP et des autres organes permanents de la Décennie à prendre totalement en charge le coût de leur participation aux activités et travaux des différents organes de la Décennie dont ils sont membres;

g) L'Assemblée générale des Nations Unies à reconduire, dans le programme de travail de la CEA pour la période biennale 1996-1997, la tenue des ateliers, séminaires, colloques, etc. sous-régionaux et régionaux prévus pour la diffusion d'informations sur la Décennie et pour sa promotion à l'intérieur et à l'extérieur de la région. A cet égard, la CEA doit veiller à ce que le programme modifié soit soumis à New-York et que des ressources soient prévues pour ces activités au budget ordinaire;

h) Les principales OIG sous-régionales (CEEAC, CEDAO, UMA, COMESA) et les responsables des groupes de travail sous-sectoriels (à savoir l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Union africaine des chemins de fer (UAC) doivent régulièrement veiller à un fonctionnement efficace de leurs groupes de travail et fournir à la CEA les informations requises sur l'exécution et l'état d'avancement des travaux dans leur domaine d'activité.

#### **IV. DEUXIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE, DDIA II**

51. Dans la résolution 1 (XI), la Conférence des ministres africains de l'industrie, a, lors de sa onzième réunion tenue à Port-Louis (Maurice) du 31 mai au 3 juin 1993, prié le Directeur général de ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA de faire conjointement rapport sur les progrès enregistrés dans l'exécution du programme de la deuxième DDIA. Depuis l'adoption de cette résolution, la CEA et l'ONUDI ont mené un certain nombre d'activités dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs.

52. Le présent rapport couvre la période qui s'est écoulée depuis la vingt-neuvième session de la Commission/vingtième réunion de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 2 au 5 mai 1994, qui a adopté la résolution 780 (XXIX) sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002), la résolution 781 (XXIX) sur le développement du secteur privé en vue d'accélérer la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et au delà, et la résolution 782 (XXIX) sur le développement des industries de base pour la transformation structurelle des économies africaines.

53. Par la suite, le Conseil économique et social a adopté les résolutions 1994/41 sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette résolution priait instamment les pays africains de donner la priorité à la mobilisation de leurs propres ressources financières par un accroissement de l'épargne interne et une meilleure gestion des ressources nationales pour le financement et l'exécution du programme de la Décennie et invitait les pays africains ainsi que les institutions africaines de développement à prendre les mesures nécessaires à la création d'un environnement favorable à l'investissement industriel national, étranger, privé et public. En décembre 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné, à sa quarante-neuvième session ordinaire, le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique sur la base d'un rapport intérimaire conjoint soumis par l'ONUDI et la CEA et a adopté la résolution A/RES/49/107 sur ce programme.

54. La Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté, lors de la douzième réunion tenue à Gaborone (Botswana) du 6 au 8 juin 1995 la résolution 1 (XII) sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002), la résolution 2 (XII) sur la mobilisation des ressources pour l'industrialisation, la résolution 3 (XII) sur le développement du secteur privé pour l'industrialisation en Afrique, la résolution 4 (XII) sur le renforcement de la contribution des femmes à l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

(1993-2002), la résolution 5 (XII) sur la position commune africaine pour la sixième session de la Conférence générale de l'ONUDI. Cet organe a par ailleurs réaffirmé l'engagement des ministres de l'industrie à mettre en oeuvre le programme de la DDIA II et adopté la Déclaration de Gaborone. Ces résolutions ainsi que la Déclaration de Gaborone sont annexées au présent rapport.

55. Depuis l'adoption de ces différents textes, la CEA et l'ONUDI ont mené nombre d'activités dont :

a) Des réunions de groupes spéciaux d'experts : cinq réunions de groupes spéciaux d'experts ont été organisées au cours de la période considérée en vue de permettre à des experts africains de haut niveau de discuter, d'échanger des données d'expérience sur des sujets spécifiques et d'examiner les publications techniques préparées par la CEA;

b) Publications techniques : dans le contexte de la DDIA II, le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a, au cours de la période considérée, produit un certain nombre de publications techniques. Dans le domaine des politiques et de la planification industrielles, les activités de la CEA ont essentiellement consisté à aider les pays africain à réorienter et à formuler les politiques et plans industriels nationaux afin de faciliter la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

c) Services consultatifs : la CEA a fourni un certain nombre de services consultatifs aux Etats membres sur la mise en service de zones franches industrielles et sur le programme de la deuxième Décennie. Il s'agit notamment de services consultatifs au bénéfice de l'Ethiopie dans le domaine de la consommation d'énergie et des coûts de production de la sucrerie de Wonji, du Zimbabwe pour le développement de l'utilisation du diesel, du Malawi pour le développement industriel et de l'Angola pour le développement des petites et moyennes industries.

#### A. Principaux problèmes liés à l'exécution du programme de la DDIA II

56. Les principales questions sur lesquelles l'accent devra toujours être mis sont :

- a) Le développement du secteur privé;
- b) L'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur industriel;
- c) Les implications des accords du cycle d'Uruguay pour le secteur industriel en Afrique;
- d) La compétitivité; et
- e) La coopération régionale et sous-régionale.

57. Coopération, coordination et harmonisation : l'ONUDI et la CEA ont coopéré dans l'exécution de différentes activités dont :

a) La quinzième réunion du Comité conjoint OUA/CEA/secrétariat de l'ONUDI, tenue du 5 au 8 septembre 1994;

b) Un atelier sur la participation des femmes aux industries de transformation : modèles, déterminants et tendances futures, tenu à Addis-Abeba les 16 et 17 août 1994;

c) La douzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie tenue du 29 mai au 8 juin 1995; et

d) Un forum sur le secteur privé, tenu à Gaborone du 3 au 5 juin 1995.

58. Les activités conjointement menées par la CEA, l'OUA et d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales étaient les suivantes :

- a) Le secrétariat de la Commission a activement participé aux réunions du Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD organisées en 1994 et 1995;
- b) La CEA et le BIT ont tenu à Addis-Abeba (Ethiopie) une réunion consacrée à l'étude d'un cadre macropolitique pour les petites industries; et
- c) La CEA a davantage renforcé ses relations avec différentes institutions internationales telles que l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) et la Banque islamique de développement (BID).

59. L'exécution du programme de la la DDIA II relève tout d'abord de la responsabilité des Etat membres. Ces derniers doivent donc faire en sorte que les programmes au titre de la Décennie soient pris en compte dans leurs plans nationaux et veiller à mobiliser davantage de ressources internes pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie.

#### **V. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION D'ADDIS-ABEBA POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE EN AFRIQUE DANS LES ANNEES 90**

60. Le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90, adopté en mai 1990 par la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification repose sur trois principes cardinaux :

- a) Le rôle central d'un système statistique amélioré dans le développement économique social,
- b) Le rôle crucial de la CEA dans le développement et la promotion de la statistique en Afrique sans préjudice de l'importance du rôle des autres organismes et bailleurs de fonds; et
- c) La nécessité de coordonner le soutien fourni par les organismes et bailleurs de fonds internationaux.

61. Dans le prolongement du rapport de la vingt-neuvième session de la Commission/vingtième réunion de la Conférence des ministres sur la mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 (E/ECA/CM.20/22), le présent rapport constitue une mise à jour tenant compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action conformément à la résolution 734(XXVII) de la Conférence.

62. Dans une première étape précédant la mise en oeuvre du Plan d'action, 10 pays africains ont procédé à l'évaluation des besoins ou à l'examen du programme pour déterminer les besoins actuels et futurs en matière de données. Dans ce cadre, les actions de suivi portaient sur la présentation de recommandations aux pouvoirs publics, la création de comités d'équipes spéciales, l'élaboration de plans de développement de la statistique, la révision des textes fondamentaux régissant la statistique, l'organisation de rencontres avec les bailleurs de fonds, etc.

63. La Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains a, lors de sa cinquième session tenue en mars 1988, fait part de son inquiétude quant à la baisse qualitative et quantitative de la production statistique africaine enregistrée à la fin des années 70 et au cours des années 80 et a demandé qu'une évaluation détaillée des capacités statistiques nationales soit entreprise. La CEA a donc procédé en 1988 et 1989 à une évaluation portant sur 32 pays africains dans le cadre d'un projet conjoint Banque mondiale/CEA/PNUD intitulé "Collecte de données relatives aux programmes de développement et

aux flux d'aide en Afrique". C'est à la suite de cette évaluation qu'est né le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90. La stratégie pour la mise en oeuvre du Plan a été adoptée à la vingt-septième session de la Commission/dix-huitième réunion de la Conférence des ministres. Parallèlement, la Conférence a, dans sa résolution 734(XXVII), demandé au Secrétaire exécutif de la CEA de lui faire rapport tout les deux ans sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action.

64. Le document relatif à la stratégie fournit une description de certaines des mesures à prendre pour garantir la mise en oeuvre du Plan d'action. Vous trouverez dans les paragraphes ci-après un bref aperçu des mesures prises et des activités menées au cours des deux dernières années.

#### A. Mise en oeuvre du Plan d'action

##### 1. Au niveau national

65. La stratégie exhorte les Etats membres à entreprendre, comme première phase de la mise en oeuvre du Plan d'action, des opérations d'évaluation des besoins et d'élaboration de stratégies (EBES) en vue de déterminer les besoins actuels et futurs probables des utilisateurs primaires de statistiques, d'établir les priorités en matière de statistique et de mettre en place des mécanismes pour la restauration de la capacité statistique nationale.

66. Au moment de l'élaboration du présent rapport, l'EBES avait été entreprise dans 21 pays. Mais selon les indications, 9 pays sur les 21 envisagent d'entreprendre l'opération en 1996 ou en 1997. Un pays n'avait pas l'intention de l'entreprendre dans le proche avenir tandis qu'un autre ne savait pas quand il y procéderait. Pour les 10 autres pays, l'opération a été menée à des degrés divers, c'est-à-dire complètement, avec ou sans l'aide de donateurs extérieurs, ou à une échelle réduite. Dans tous les cas l'opération a été menée avec l'appui du gouvernement.

67. Ces opérations visaient les objectifs suivants :

- a) Mettre au point des plans de développement de la statistique;
- b) Promouvoir les relations entre utilisateurs et producteurs de statistiques;
- c) Déterminer les atouts et les faiblesses des institutions;
- d) Evaluer le niveau et la diversité de la production statistique et les lacunes dans les données;
- e) Réorienter la production de données statistiques, en l'axant sur la demande plutôt que l'offre;
- f) Améliorer la coordination des activités statistiques; etc.

68. Les recommandations faites à l'issue de ces opérations couvrent un certain nombre de domaines :

- a) La nécessité de réviser les méthodologies pour les opérations statistiques;
- b) La nécessité de revoir le cadre juridique des activités statistiques, c'est-à-dire la loi/le décret y relatifs afin de mieux les adapter et de les rendre plus opérationnels;
- c) La réduction de l'important double emploi existant dans la production statistique dans certains pays;

- d) L'amélioration du financement des opérations statistiques;
- e) L'amélioration de l'actualité des tâches et des produits statistiques;
- f) La formation de comités nationaux de la statistique;
- g) La création d'un bureau de statistique semi-autonome; etc.

69. Les activités de suivi ont pris diverses formes. Dans certains pays, le rapport sur l'EBES a été présenté au gouvernement pour examen/approbation, tandis que dans d'autres, des comités/groupes de travail ont été mis en place afin de suivre l'application des recommandations et d'autres pays sont en train de mettre au point des plans de développement de la statistique, de réviser les textes fondamentaux régissant la statistique et de rencontrer des donateurs pour négocier une aide au développement du secteur.

## 2. Au niveau régional

70. Le 18 novembre, déclaré Journée africaine de la statistique, est à présent célébré par les Etats membres de la CEA pour mieux faire connaître, aux populations, le rôle important que jouent les statistiques dans tous les aspects de la vie sociale et économique.

71. Le Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD), mis en place en mars 1992, a tenu sa sixième réunion les 8 et 9 mars 1996, juste avant la neuvième session de la Conférence des planificateurs, statisticiens et spécialistes de la population et de l'information africains, tenue du 11 au 16 mars 1996. Les réunions du CASD sont généralement précédées par celles de ses sous comités s'occupant de thèmes tels que la formation (présidents du sous comité : l'Office statistique de l'Union européenne - Eurostat - et la United Kingdom Overseas Development Administration (ODA); la recherche, les méthodes et les normes (président : Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies); le traitement des données (président : Statistics Sweden) et l'organisation et la gestion des systèmes nationaux de statistique (présidents : CEA et la Banque mondiale).

72. Les points saillants des activités menées par le CASD et ses sous-comités depuis 1992 sont les publications ci-après qui ont été largement diffusées.

- a) Centrer la formation statistique en Afrique;
- b) Directives pour l'évaluation des besoins et l'élaboration des stratégies;
- c) Evaluation et planification des besoins en matière de statistique, études des approches adoptées et des pratiques en vigueur;
- d) Enquête régionale sur l'organisation et la formation en matière de statistique : résultat de l'analyse pilote;
- e) Cadre pour le suivi du développement de la statistique en Afrique;
- f) Répertoire des centres et des experts en matière de traitement électronique des données en Afrique.

73. En ce qui concerne le CASD, les points de vue ci-après ont été récemment exprimés :

- a) Son mandat devrait être amendé et renforcé;



b) L'accent était trop mis sur la contribution des donateurs et pas assez sur celle du CASD dans la mise en oeuvre du Plan d'action;

c) Le travail récent des sous-comités a porté sur les questions d'ordre intellectuel alors que l'accent est à présent mis sur l'exécution d'activités spécifiques;

d) Les sous-comités pourraient être dissous et remplacés par des groupes de travail temporaires chargés de tâches spécifiques.

74. Le secrétariat de la CASD, installé dans la Division de la statistique de la CEA, a fait rapport à la Conférence des planificateurs, statisticiens et spécialistes de la population et de l'information africains sur les travaux du Comité. Bien que les activités requises pour gérer le secrétariat aient été inscrites au budget ordinaire de la CEA, les fonds manquent en général pour l'exécution de ces activités.

### 3. Au niveau mondial

75. La fondation Afristat a été créée dans le cadre du Plan d'action. Afristat, ("observatoire" économique et statistique pour l'Afrique subsaharienne) est une organisation internationale instituée en vertu du traité du 21 septembre 1993 par 14 membres africains de la zone franc. L'objectif visé est de promouvoir le développement de l'analyse économique et de la formation continue des statisticiens dans les pays membres. L'appartenance à Afristat dont le siège est à Bamako (Mali) est ouverte à tous les pays de l'Afrique subsaharienne.

76. Le projet STATCAP est une initiative de la Banque mondiale visant à aider les pays africains à mettre en oeuvre le Plan d'action. D'abord conçu comme initiative mondiale de développement de la statistique, le projet STATCAP est à présent exécuté sur une base sectorielle.

77. Il conviendrait de mentionner que l'évolution récemment observée dans certaines institutions multilatérales signifie que les missions de coopération technique accordaient plus d'attention aux questions de statistique que ce n'était le cas auparavant.

78. Un rapport a été élaboré sur les résultats d'une enquête effectuée au sein des bureaux/organismes nationaux de statistique sur les activités de recherche en matière de statistique en Afrique. Il ressort de l'enquête que les activités ci-après sont en cours d'exécution :

a) Enquête sur l'aide à la formation (assistance des donateurs);

b) Enquête sur les établissements de formation statistique afin d'identifier les problèmes rencontrés et proposer des solutions pratiques;

c) Subvention à la formation statistique; et

d) Diffusion de l'information sur la formation.

79. Compte tenu des activités entreprises ou qui sont en train d'être entreprises pour la mise en oeuvre du Plan d'action, il est évident que des progrès ont été accomplis. Cependant, des ressources additionnelles s'avèrent nécessaires si le processus de la mise en oeuvre doit être accéléré. Il faut d'urgence élaborer à temps des données statistiques exhaustives et pertinentes sur les pays africains non seulement pour la planification et la prise de décision mais aussi pour le suivi et l'évaluation des plans et des programmes.

### **B. Mesures attendues de la Conférence des ministres**

80. La Conférence des ministres est invitée à faire des observations et des suggestions sur l'état de la mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 et à proposer des orientations pour les actions futures à la lumière du présent rapport, en tenant compte en particulier de la nécessité de réitérer l'appel lancé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin de mettre en place, dès que possible, des équipes d'évaluation des besoins et d'élaboration de stratégies (EBES) en vue de déterminer les besoins et priorités du système national de statistique.

### **VI. PREPARATIFS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)**

81. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) se tiendra à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996 et coïncidera avec le vingtième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'habitat tenue à Vancouver en 1976. Habitat II a été lancé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et la résolution 47/180 de l'Assemblée générale. Les principaux documents émanant de la Conférence seront la "Déclaration de principes et d'engagements" et le "Plan d'action mondial" (programme pour l'habitat).

82. En conformité avec la décision de la première session de fond du Comité préparatoire d'Habitat II (avril 1994, Genève), la Commission économique pour l'Afrique continue de jouer un rôle majeur dans le processus préparatoire en Afrique. Depuis la dernière session de 1995 de la Commission, les réunions ci-après ont été convoquées en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (Habitat) et l'OUA :

a) Réunion ministérielle sous-régionale pour l'Afrique centrale sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Brazzaville, Congo, 10-12 avril 1995); et

b) Deuxième réunion extraordinaire des ministres africains responsables des établissements humains, préparatoire à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Johannesburg, Afrique du Sud, 16-18 octobre 1995).

83. L'objectif de ces réunions était de préparer le terrain pour une position continentale sur les établissements humains à Istanbul. La dernière réunion a été le couronnement du processus préparatoire visant à négocier une position régionale de synthèse qui pourrait assurer que les préoccupations de l'Afrique sont totalement prises en compte dans le Plan d'action mondial d'Habitat II. A cet égard, la réunion a adopté une déclaration exprimant la position commune africaine sur des questions essentielles revêtant de l'intérêt pour la région. La CEA a fourni des services fonctionnels, notamment le secrétariat et l'interprétation. La Commission et Shelter Afrique ont fait un exposé sur la préparation d'un atlas continental sur le logement en projetant des diapositives.

84. Les ministres ont reconnu dans la déclaration l'importance des problèmes communs aux établissements humains dans la région, à savoir : l'inadéquation des logements, le manque d'entretien approprié des infrastructures et des services urbains, le manque d'hygiène, le chômage et la pauvreté. Ils se sont montrés conscients des circonstances donnant lieu à ces situations, citant entre autres les conflits et l'instabilité sociopolitiques, les guerres, le fardeau de la dette extérieure, les catastrophes naturelles, la sécheresse et la désertification, les pressions démographiques et un climat macro-économique défavorable.

85. Les ministres ont également souligné la nécessité de mobiliser des ressources humaines et financières pour la mise en oeuvre du programme pour l'Habitat en Afrique par une planification et une gestion efficaces

des logements et des établissements humains tendant à l'adoption de stratégies qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités, l'autonomisation et la coopération régionale et internationale.

86. La déclaration a également :

a) Souligné la nécessité critique pour l'administration à tous les niveaux de créer un cadre propice et de promouvoir des stratégies en particulier par des réformes législatives et la mise en place ou le renforcement des institutions dans le domaine foncier et celui du logement;

b) Pris l'engagement de mettre en place des mesures pratiques et d'entreprendre des actions aussi bien économiques que financières destinées à faciliter et à soutenir les efforts de tous les acteurs du secteur du logement en vue d'accroître la production, la disponibilité et l'accessibilité des logements en faveur de toutes les couches de la population, en particulier les pauvres;

c) Mis l'accent sur l'importance de l'équilibre entre le développement rural et le développement urbain et insisté sur la nécessité d'un programme judicieux de construction d'établissements humains durables;

d) Exhorté les gouvernements à renforcer la capacité administrative et celle de génération de revenus à tous les niveaux par l'adoption de politiques et de législations, ainsi qu'à garantir une plus grande décentralisation et des responsabilités accrues en faveur des collectivités locales;

e) Décidé de réviser, le cas échéant, le cadre juridique et réglementaire de l'administration et de la gestion foncières et de donner également la priorité aux problèmes de réforme agraire;

f) Exhorté les gouvernements à concevoir et à mettre en application d'urgence des mécanismes financiers innovateurs ainsi qu'à renforcer ceux existants.

#### A. La CEA en tant que coordonnatrice des commissions régionales

87. La deuxième session de fond du Comité préparatoire, tenue à Nairobi (Kenya), du 24 avril au 5 mai 1995, a permis d'examiner les préparatifs de la conférence aux niveaux national, régional et international ainsi que le projet de déclaration de principes et d'engagements et le Plan d'action mondial, et de prendre des dispositions pour la troisième session du Comité préparatoire. Malheureusement, le Comité n'a pu décider de l'adoption de l'approche, du plan et des principaux éléments des documents de base de la Conférence d'Istanbul, à savoir le Projet de déclaration de principes et d'engagements et le Plan d'action mondial. C'est pourquoi il a été décidé de poursuivre la rédaction et l'examen des documents susmentionnés au cours de la période intersessions, au sein d'un groupe officieux à composition non limitée avec la représentation identique du groupe restreint de 15 membres.

88. Le Comité de rédaction officieux a donc tenu sa première réunion intersessions au bureau des Nations Unies à Nairobi du 17 au 21 juillet 1995 afin de poursuivre l'examen et la rédaction des documents. Conformément aux dispositions de l'alinéa b) de la Décision II/8 du Comité préparatoire, le projet, qui a été élaboré lors de la session par le Comité de rédaction officieux, a été distribué à tous les Etats membres pour observations à formuler.

89. La seconde réunion du Comité de rédaction officieux s'est tenue du 9 au 13 octobre 1995 à Paris, et le projet y a été une fois de plus examiné à la lumière des observations que les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres collaborateurs ont eu à faire. En ce qui concerne le chapitre du projet de Plan d'action mondial, portant sur la coopération internationale et la coordination, il n'a été ni discuté, ni renvoyé à la troisième session du Comité préparatoire par le Comité de rédaction officieux. Compte tenu de cela, il a été demandé au Secrétaire

général de la Conférence de présenter à la troisième session du Comité préparatoire un rapport proposant des mécanismes de coordination et de coopération appropriés et rentables en vue d'une participation totale des organismes des Nations Unies à la mise en oeuvre du programme pour l'Habitat qui devra être élaboré en étroite collaboration avec tous les partenaires compétents du système des Nations Unies.

90. En tant que coordonnatrice des commissions régionales pour la préparation d'Habitat II, la CEA a préparé en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) :

a) Une note du Secrétaire général transmettant le rapport des Commissions régionales sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) au niveau régional (document A/50/411); et

b) Des observations sur le projet de Plan d'action mondial - la position commune régionale qui envisage de donner un rôle aux commissions régionales dans la promotion de l'application des décisions de la Conférence aux niveaux national et régional ainsi que dans le suivi des plans d'action nationaux et du plan d'action régional et de faire rapport au Conseil économique et social. La position commune régionale a été incorporée dans la documentation de la troisième session du Comité préparatoire.

91. Le 5 février 1996, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali, en ouvrant la troisième session du Comité préparatoire d'Habitat II, a lancé un appel à tous les participants pour qu'ils fassent preuve de "créativité, d'imagination et de pragmatisme". Il a également insisté sur la nécessité d'élaborer un document crucial, vivant, qui indique non seulement la voie à suivre mais encore des objectifs réalistes et réalisables que toutes les nations pourront adopter et que toutes les villes pourront mettre en oeuvre.

#### B. Résultats de la troisième session du Comité préparatoire

92. Le Comité préparatoire a, lors de sa troisième session, pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les activités du secrétariat de la Conférence et a pris une décision au sujet des déclarations individuelles de priorités et d'engagements à présenter en marge de la Conférence qui prévoit que :

a) Les Etats participants soient invités à faire des déclarations spécifiques de priorités et d'engagements nationaux lors ou en marge de la Conférence;

b) Les Etats soient invités à inclure dans leurs déclarations une liste des mesures spécifiques qu'ils prendront d'ici à l'an 2000, conformément au programme pour l'habitat;

c) Les organisations du système des Nations Unies et les autres institutions intergouvernementales soient également invitées à élaborer leurs propres déclarations de priorités et d'engagements, faisant état des mesures spécifiques qu'elles prendront d'ici à l'an 2000.

93. Le Comité préparatoire a, au cours de sa troisième session, adopté, en laissant quelques paragraphes en suspens, les sections ci-après du projet de programme pour l'habitat : Préambule, objectifs et principes, stratégies pour la mise en oeuvre du projet de programme pour l'habitat (logement décent pour tous et développement durable des établissements humains).

94. En raison du long processus de négociation sur les autres questions, la section D du document (renforcement des capacités et développement institutionnel) n'a pas été débattue. Le principal point de discordance concernait de nombreux paragraphes de la section E (coopération internationale et coordination) où

les pays ne se sont pas entendus sur la traduction des engagements d'Habitat II en incidences financières. La section F (mise en oeuvre et suivi du Plan d'action mondial) a été laissée en suspens en raison du fait que les pays développés veulent clairement que la mise en oeuvre et le suivi soient considérés dans le cadre du programme Action 21 tandis que les pays en développement sont résolus à voir la mise en oeuvre des dispositions du programme pour l'habitat se faire séparément.

95. D'une manière générale lors de la troisième session, le Comité préparatoire a suspendu ses travaux, sans achever l'examen du Plan d'action mondial - renvoyant cette tâche à la Conférence d'Istanbul.

96. Les Etats africains ont déployé des efforts considérables afin de participer activement à la troisième session du Comité préparatoire d'Habitat II. Leur position commune sur le projet de déclaration de principes et d'engagements ainsi que de Plan d'action mondial est indiquée dans plusieurs paragraphes du document susmentionné. Ils devront également tout mettre en oeuvre pour incorporer cette position commune dans les principaux documents de la Conférence d'Istanbul.

#### C. Actions de suivi après la troisième session du Comité préparatoire.

97. En tant coordonnatrice des commissions régionales pour les préparatifs d'Habitat II, la CEA facilitera les discussions avec les autres commissions sur les questions litigieuses mises entre crochets dans le texte après la troisième session du Comité préparatoire en vue de faire en sorte que les vues collectives des Etats africains soient prises en compte par la Conférence ainsi que dans ses recommandations.

98. Pour que la CEA puisse mieux préparer sa déclaration de priorités et d'engagements, ainsi que les mesures spécifiques qu'elle prendra d'ici à l'an 2000, il est essentiel que les Etats membres mettent à la disposition de la Commission un exemplaire de leurs déclarations spécifiques de priorités et d'engagements nationaux lors ou en marge de la Conférence, ainsi qu'une liste des mesures spécifiques qu'ils prendront d'ici à l'an 2000 conformément au programme pour l'habitat.

99. Pendant le temps qui reste avant la Conférence d'Istanbul, en sa qualité de coordonnatrice de toutes les commissions régionales, la CEA devrait définir une position commune sur des questions relatives à la coordination interorganisations pouvant servir efficacement les objectifs de la Conférence et la mise en oeuvre du programme pour l'habitat au niveau régional.